



Le 10 août 2020

L'honorable Patty Hajdu, C.P.M.P.
Ministre de la santé
70, promenade Colombine
Pré Tunney
Ottawa, Ontario K1A 0K9
Par courrier électronique : hccminister.ministresc@canada.ca

Madame la ministre,

Je vous contacte au nom de la Coalition pour de meilleurs médicaments (la Coalition) pour donner suite à notre lettre du 19 juin 2020 au sujet du Règlement sur les médicaments brevetés et de la politique gouvernementale relative aux prix des médicaments. Dans le prolongement de notre lettre précédente, maintenant que le temps est écoulé pour les soumissions écrites sur les lignes directrices provisoires révisées, la Coalition souhaite donner son avis sur les mesures immédiates qui permettraient d'avancer vers une baisse des prix des médicaments.

Je réitère notre soutien à l'amélioration de l'abordabilité des médicaments et à l'alignement des prix sur ceux des pays de comparaison. Il est tout aussi important, voire plus, que les règlements gouvernementaux et/ou les lignes directrices du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) ne découragent pas l'introduction de nouveaux médicaments ni n'empêchent les développeurs de médicaments de mener au Canada des essais cliniques. La gouvernance de la réglementation des prix doit être responsable, transparente et inclusive.

C'est dans l'esprit de ces objectifs de gestion des coûts, d'accessibilité pour les patients et de meilleure gouvernance que nous avons examiné les Lignes directrices révisées présentées par le CEPMB. Nous avons posé la question fondamentale : Quel sera l'impact sur les soins aux patients? Comme nous l'avons indiqué dans notre présentation du 4 août 2020 au CEPMB (ci-jointe), cette dernière version des Lignes directrices comporte des éléments positifs, mais des préoccupations importantes subsistent et, par conséquent, la Coalition demande au gouvernement et au CEPMB de ne pas procéder à la mise en œuvre de la réglementation et des Lignes directrices, tels que présentées.

Là encore, la question centrale est celle de l'incidence sur les patients. La réglementation et les Lignes directrices tiennent compte de nouveaux pays de comparaison ainsi que de nouveaux facteurs économiques qui, au dire de tous, entraîneront des réductions allant au-delà de l'intention initiale du gouvernement. Nous comprenons que l'intention du gouvernement était de se situer à la médiane des prix des médicaments de l'OCDE, ce qui représenterait une réduction d'environ 20 %. À ce titre, nous nous inquiétons des répercussions sur les soins aux patients du fait de la diminution du nombre de nouveaux médicaments disponibles au Canada et de la diminution des essais cliniques parrainés par l'industrie, qui permettent souvent aux patients volontaires d'accéder rapidement à de nouvelles thérapies prometteuses. Les premiers signaux indiquent une baisse du nombre de nouveaux médicaments disponibles par rapport aux autres pays développés.

Nous notons également que les règlements et les Lignes directrices, tels qu'ils sont proposés, maintiendraient le statu quo, un système de négociation des prix et de rabais, qui ne permet qu'à certains payeurs (gouvernements et assureurs privés) de bénéficier pleinement de prix plus bas, au détriment des patients qui paient de leur poche. Cette approche exclut ces patients et est inéquitable pour eux. Enfin, le cadre réglementaire tel qu'il est présenté manque de transparence, de mécanismes de reddition de comptes et de participation significative des patients.

Ces questions sont particulièrement critiques compte tenu de la pandémie de COVID-19, qui a mis en évidence la nécessité d'un accès rapide et abordable à de nouveaux traitements et vaccins. Par conséquent, nous formulons les demandes suivantes :

- *Nous demandons au gouvernement du Canada d'énoncer publiquement et précisément son objectif de réduction des prix des médicaments. L'objectif fédéral est-il de faire baisser le prix des médicaments par voie réglementaire à un niveau égal ou inférieur à la médiane de l'OCDE et, s'il est inférieur, de combien?*

et

- *Nous demandons au gouvernement du Canada de réduire les prix le plus rapidement possible, et d'ici le 1^{er} janvier 2021, en s'appuyant d'abord sur les tarifs en cours dans les pays de comparaison, et en reportant les nouveaux facteurs économiques à une deuxième étape, à déterminer en fonction du suivi et de l'évaluation.*

Nous attendons avec impatience votre réponse à ces demandes et nous nous réjouissons de toute occasion de discuter de nos perspectives.

Pour l'avenir, comme nous l'avons indiqué dans notre lettre du 19 juin 2020, les approches politiques holistiques en matière de tarification des produits pharmaceutiques justifient des discussions consultatives plus complètes et plus inclusives. La voie à suivre doit être éclairée par des preuves actuelles, crédibles et complètes, y compris concernant les premiers impacts sur les marqueurs critiques, et le cadre de la collecte et de l'analyse des données doit être élaboré en coopération avec les représentants des patients et toutes les parties prenantes, de manière indépendante et impartiale.

Le suivi et l'évaluation doivent être transparents et rigoureux, y compris l'analyse des économies et des coûts réels liés aux éventuels retards de traitement à court ou à long terme, avec des mécanismes permettant de déclencher des ajustements. Il est important que la reddition de comptes au public fasse partie intégrante de la nouvelle réglementation et il serait bon de prévoir des vérifications indépendantes pour que les Canadiens aient confiance dans notre organisme fédéral de réglementation des prix. À ce titre, fournir le rapport annuel 2018 du CEPMB à l'été 2020 laisse à désirer. Nous devrions déjà avoir sous les yeux le rapport annuel de 2019. Comme pour d'autres organismes publics, il faut adopter une approche fondée sur les valeurs en ce qui concerne la participation des patients. Dans le cas du CEPMB, les patients devraient être représentés au sein du Conseil d'administration et inclus dans le Groupe consultatif sur les médicaments pour usage humain, et un organe consultatif officiel des patients auprès du CEPMB devrait être créé.

Une fois de plus, nous attendons avec impatience votre réponse à nos demandes concernant les objectifs de réduction des prix et les mesures à adopter rapidement pour rendre les médicaments plus abordables au Canada. En outre, nous souhaitons engager avec vous des discussions productives sur les politiques de tarification des produits pharmaceutiques et sur les questions connexes, et nous vous demandons de nous en donner l'occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.



John Adams
Président, Coalition pour de meilleurs médicaments

P.J.

cc. Sabina Saini, chef de cabinet, bureau de la ministre de la santé
(sabina.Saini@canada.ca) sabina.Saini@canada.ca

Kathryn Nowers, directrice de la politique, bureau de la ministre de la santé
(kathryn.nowers@canada.ca) kathryn.nowers@canada.ca

À propos de la Coalition pour de meilleurs médicaments

La Coalition pour de meilleurs médicaments est une alliance nationale d'associations de patients dont l'objectif commun est d'assurer à tous les Canadiens un accès équitable, opportun et cohérent à des médicaments sûrs et efficaces qui améliorent les résultats pour les patients. Les domaines d'intérêt de la Coalition comprennent l'approbation, l'évaluation et le remboursement des médicaments, ainsi que la sécurité des patients et l'approvisionnement. Un aspect important de son travail consiste à veiller à ce que les patients canadiens aient voix au chapitre et participent de manière significative à l'élaboration des politiques de santé, en particulier en ce qui concerne les soins pharmaceutiques. Les activités principales de la Coalition comprennent l'éducation, la recherche de consensus, la planification et la défense des intérêts, afin que les positions des patients soient communiquées aux décideurs et aux autres parties prenantes. La Coalition a été créée en 2002 par des groupes de défense de l'intérêt des patients. En 2012, elle a été enregistrée en vertu de la loi fédérale sur les sociétés à but non lucratif.



Alliance pour l'accès aux médicaments psychiatriques
Asthme Canada
Fondation canadienne des tumeurs cérébrales
Alliance canadienne des patients atteints d'arthrite
Association canadienne des patients atteints de psoriasis
Réseau canadien du cancer du sein
Réseau canadien des survivants du cancer
Conseil canadien des aveugles
Société canadienne de traitement de la fibrose kystique
Alliance canadienne pour l'épilepsie
Société canadienne de l'hémophilie
Association canadienne pour la santé mentale
Troubles liés à la PCU et aux alliés du Canada
Réseau canadien du psoriasis

Alliance canadienne des patients en dermatologie
Association canadienne de la spondylarthrite
Crohn et colite Canada
Fibrose kystique Canada
Lutte contre la cécité Canada
Coalition de la santé de l'Alberta
Société Huntington du Canada
Cancer du rein Canada
Lymphome Canada
Coalition pour l'accès aux médicaments - BC
Des millions de disparus au Canada
Cancer de l'ovaire Canada
Parkinson Canada